

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2024

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Christian PENOT (arrivée 20h15), Françoise PERIDY, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Renaud ROBERT à François BOCK, Thierry INGRAND à Françoise PERIDY.

Absente : Sarah COLLOBER.

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

En hommage à François GUYOT ancien conseiller municipal et ancien adjoint au Maire, les membres du Conseil Municipal sont invités à observer une minute de silence

1 – Approbation de procès-verbal

- Réunion du 30 novembre 2023 : Vote 17 Pour

- Réunion du 14 décembre 2023 : Vote 16 Pour 1 Abstention

2 – Autorisation d'engager, liquider les dépenses d'investissement

M. le maire rappelle que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Au cas particulier, le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2022 est de

(BP + DM – Art.1641« Remboursement d'emprunts ») : 3 209 366.58 € + 4 800 € - 237434.50 € = 2 976 732.08 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 744 183.02 € (< 25% x 2 976 732.08 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiment

- Devis ODPP (Remplacement de la totalité des batteries des systèmes d'alarme incendie de l'école)
1 198.68 € (Art. 2158 Op.1063)

- Devis GATINEAU (Travaux porte coupe-feu chaufferie école primaire) 3 336.00 € (Art. 21351 Op. 1063)

- Devis NUMERITICE (Vidéoprojecteur Salle des Fêtes) 5 454.85 € (Art. 21351 Op. 1035)

- Devis NUMERITICE (Eclairage Salle des Fêtes) 8 824.14 € (Art. 21351 Op.1035)

- Devis ITES (Assistance et suivi des installations de vidéosurveillance de l'entrée de la maison de santé)

2 160.00 € (Art. 2031 Op. 1112)

- Devis ITES (Suivi des installations de téléphonie/d'appels malades et du système DECT) 1 440.00 € (Art. 2031 Op. 1113)

- Devis ARC et SITES (Diagnostic pour la restructuration du mur de soutènement de l'école maternelle) 6 075.27 € (Art. 2031 Op. 1114)

- Devis BE ASSOCIES (Diagnostic pour la restructuration du mur de soutènement de l'école maternelle) 4 200.00 € (Art. 2031 Op. 1114)

- Devis EGSOL (Diagnostic pour la restructuration du mur de soutènement de l'école maternelle) 11 520.00 € (Art. 2031 Op. 1114)

Voirie

- Devis ARLAUD IRIBARREN (Création d'une liaison douce entre Gençay et la Liardière) 33 738.00 € (Art. 2128 Op.1109)

- Devis SIGNALISATION 86 (Panneau signalétique « Commune sous vidéoprotection ») 1 091.90 € (Art. 2158 Op. 1118)

Complexe sportif

- Devis ARLAUD IRIBARREN (Modification de l'alimentation AEP du stade) 4 553.45 € (Art. 2158 Op. 1091)

Soit un total de 83 592.29 €

Vote 17 Pour

3 – OPAH RU - Règlement intérieur

Arrivée de Christian PENOT 20h15 (18 voix)

Dans le cadre de Petite Ville de Demain a été mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Le règlement d'intervention de la commune de Gençay qui participe à l'opération a été transmis pour lecture aux conseillers.

Il présente les subventions en abondement des aides ANAH, les primes possibles, les dates de démarrage et de fin d'intervention, les règles concernant l'instruction des dossiers et la réalisation des travaux.

Les annexes comportant le périmètre défini de l'opération et les formulaires demandes et de versement de primes sont jointes au document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- APPROUVER le Règlement d'intervention de la Commune 2023-2028 pour l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU)

de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou 2023 – 2028 ;

- DECIDER que les aides prévues dans le règlement d'intervention, seront attribuées, dans la limite des crédits disponibles par délibérations.

- DESIGNER le Maire de GENCAY, François BOCK en tant que titulaire et l'Adjoint au Maire, Joël LAFRECHOUX, en tant que suppléant pour siéger à la commission locale OPAH/RU.

Vote 18 pour

Une réunion publique d'information est prévue **le lundi 12 février 2024 à 18h30 salle de réunion de la mairie de Gençay**

4 – Cinéma – Prise en charge de frais de formation incendie

Le cinéma est un établissement recevant du public (ERP) soumis à des obligations en matière de sécurité : cela passe par la mise en place d'une formation incendie obligatoire pour tout le personnel présent sur les lieux.

Une demande de prise en charge accompagnée du devis d'une société de formation a été adressée en juin 2024 à la commune de Gençay et l'ensemble du personnel et des bénévoles du cinéma a suivi une formation aux règles de prévention et à la manipulation des extincteurs dans le courant l'été.

La facture a été présentée pour une prise en charge par la commune pour un montant de 1 392€ TTC.

Un débat s'ensuit sur la prise en charge d'une facture qui concerne le fonctionnement.

La sécurité de l'établissement concerne la mairie propriétaire des locaux, mais l'obligation de sécurité incendie est du ressort de l'exploitant-employeur.

D'autre part la gestion du personnel et ses obligations relève de l'association du Cinéma de Gençay.

L'association du cinéma invoque le fait d'une dépense exceptionnelle non prévue au budget 2023.

La commune de Gençay abonde tous les ans d'une subvention permettant le fonctionnement de l'association, mais n'a pas prévue de dépense supplémentaire.

La majorité des conseillers est opposée à la prise en charge par la commune de cette dépense.

Le Conseil Municipal regrette d'être mis devant le fait accompli et n'accepte pas la prise en charge de cette prestation.

Vote 15 Contre 1 Abstention 2 Pour

A l'avenir, si l'association du cinéma doit de nouveau former les bénévoles sur la sécurité incendie, il est conseillé de déposer une demande au préalable à la commune de Gençay pour une éventuelle demande de prise en charge.

5– Point sur le personnel – Renouvellement de contrat

Il convient de renouveler au niveau du service administratif, le poste d'un adjoint administratif polyvalent à temps non complet, soit 14 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2024 avec possibilité de renouvellement selon les textes en vigueur.

Vote 18 Pour

6 – Facturation de prestation à la demande du CCAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal, la situation d'un couple domicilié rue des Plantes qui est sous curatelle. Il informe l'assemblée qu'il a rencontré la curatelle suite à différentes plaintes de voisins au sujet de l'encombrement du terrain qui occasionne des nuisances visuelles, olfactives et attire également des nuisibles.

Afin d'assurer au mieux la sécurité et la santé publique, il a été convenu avec la curatelle, de proposer à ce couple que la commune puisse mettre à disposition un camion, qu'ils devront charger et un agent sera en charge d'emmener les encombrants à la déchetterie.

La commune facturera 50€ ce service exceptionnel.

Vote 18 Pour

7 – Participation 2024 Fonds GIP Café Culture

La Commune de Gençay a adhéré au GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CAFE CULTURE en 2020.

Le GIP Café culture gère un fonds national d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant, en direction des cafés, bars, restaurants. Ce fonds facilite l'accueil d'artistes dans ces établissements en participant à l'indemnisation des artistes et en simplifiant les démarches administratives.

Pour soutenir cette démarche, contribuant à dynamiser le centre-ville et à mettre en valeur les artistes locaux, le Maire propose de commencer à abonder le fonds d'aide affecté à la commune à hauteur de 1500€ pour l'année 2024. Lors du budget 2024, une proposition d'un abondement de 5000€ sera présentée pour l'exercice 2024, déduction faite des 1500€.

Vote 18 Pour

Le Café Cantine utilise régulièrement ces aides lors de l'organisation de ses spectacles gratuits. Toutefois, il est à nouveau précisé que **tous** les cafés de Gençay peuvent bénéficier de ce dispositif.

8 – Décisions du Maire

Décisions modificatives (DM)

- **Porte de sortie de secours Salle des fêtes**

3 036€ au 21351 Bâtiment Public

- **Alarme maison de santé**

2054,29€ au 21568 Autre Matériel

- **Achat perforateur**

815,30€ au 21568 Autre Matériel

Adhésion à l'association MISCANTHUS : cette association de Civray effectue la promotion de la plante miscanthus ; cette graminée que l'on plante pour 15 à 20 ans peut être source d'énergie (comparable au bois), remplacer la paille pour les litières (agriculture) et est un excellent capteur de CO2.

La Communauté de communes du Civraisien en Poitou porte un projet d'implantation de cette culture et prévoit une chaudière expérimentale sur le site de la commune de St Pierre d'Exideuil.

Montant de l'adhésion 20€.

Vote 18 Pour

9 – Informations

- Un concert caritatif sera organisé le samedi 17 février 2024 par la formation philharmonique du 9ème BIMA de Poitiers (31 musiciens) – Rendez-vous salle des fêtes de Gençay.
- Rappel de la réunion OPAHRU prévue le lundi 12 février 2024 à 18h30 salle de réunion de la mairie de Gençay.

10 – Questions diverses

- Une conseillère regrette la fermeture inopinée du centre de loisirs Milles Bulles sur certains créneaux, mettant les parents dans l'embarras :

François BOCK explique que suite à la revalorisation par l'État du métier de « l'animation », la grille salariale a été fortement revalorisée ; le budget de Milles Bulles, alimenté en grande partie par la CAF et la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (par convention triennale) est mis en difficulté. Un plaidoyer des centres sociaux avec un appel à la responsabilité des acteurs publics partenaires financiers est en ligne sur leur site.

D'autre part, le centre peine à recruter des animateurs.

Par suite, en contestation, Milles Bulles a pris la décision de fermer une journée dans le cadre d'un mouvement national.

- Résidences Séniors : pour le moment la commune a reçu une trentaine de dossiers. Une commission de pilotage sera mise en place pour l'attribution des 6 logements dont disposera la commune ; réception des habitations prévue en fin d'année 2024.

- Signalement : Des rats ont été aperçus du côté de la boulangerie du champ de foire.

En l'absence d'informations et de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 34.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 février 2024.

Sophie VERGNAUD